

Idée Eau



Journal des rivières
du Croult et du Petit Rosne
n°41 - Mai 2014



Êtes-vous
bien
branché ?

EAUX PLUVIALES

EAUX USÉES

Aménagement hydraulique : coup double à Bouffémont
Station de dépollution : 30.000 visiteurs au compteur
Sarcelles : les marcheurs du Petit Rosne

SOMMAIRE

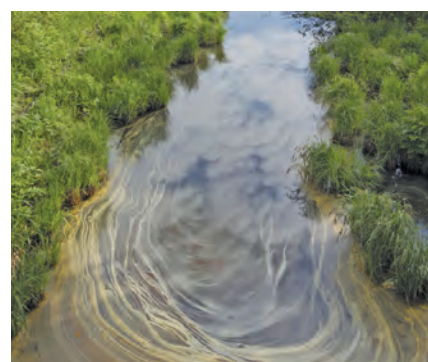
● Actualités 3



- **Agrandissement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France**
- **Coup double à Bouffémont**
- **Station de Bonneuil-en-France : plus de 30 000 visiteurs au compteur !**
- **Quand la noix de coco lutte contre l'érosion**

● Dossier 10

ETES-VOUS BIEN BRANCHÉ ?



● Zoom sur... 16

Urbanisme et milieu naturel



Le SIAH Croult et Petit Rosne (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne) est un regroupement de 33 communes et 1 Communauté d'Agglomération dont les principales missions sont la lutte contre la pollution des eaux superficielles et la lutte contre les inondations. Depuis l'année 2000, le SIAH est certifié ISO 14001, pour la restauration durable de la qualité des eaux des rivières du Croult et du Petit Rosne, pour la réduction des risques d'inondations, pour une politique forte d'information et de sensibilisation sur le développement durable et pour une adaptation permanente aux exigences juridiques.



Pour en savoir plus sur le SIAH, consultez le site internet :
○ www.siah-croult.org

Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Directeur de la publication : Guy MESSAGER ● **Rédacteur en chef :** Eric CHANAL

Rédacteurs : Elise Droze ● François Quadri

Téléphone : 01 30 11 15 15 ● **Télécopie :** 01 30 11 16 89

E-mail : info@siah-croult.org

Impression : Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. ● 114 000 exemplaires ● Imprimerie Champagnac ISSN 1635-4788

Conception graphique et mise en page : e.maginère - www.emaginerer.fr

Photos : D.R. - Fotolia

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte.

En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, vous pouvez composer le : 01 39 86 06 07 et laisser un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées.

Le répondeur automatique alertera immédiatement l'agent d'astreinte qui vous rappellera et prendra toutes dispositions pour donner suite à votre appel.

ACTUALITÉS

AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE DÉPOLLUTION DE BONNEUIL-EN-FRANCE



A lors que l'Est du Val d'Oise ne cesse de se développer, les infrastructures existantes deviennent petit à petit insuffisantes. C'est le cas de la station d'épuration de Bonneuil-en-France.

Mise en service en 1995, celle-ci reçoit et traite quotidiennement, en moyenne, 45 000 m³ d'eaux usées, produites par les quelque 250 000 personnes habitant sur le territoire du SIAH.

Sachant que la capacité maximale de la station est de 55 500 m³ par jour, et prenant en compte le développement économique et social du secteur ainsi que la saturation actuelle de la station concernant certains paramètres par temps de pluie, la question de l'agrandissement de la station s'est imposée comme une évidence.

En effet, divers projets ont déjà vu le jour sur le territoire (le dôme de Sarcelles, l'aéroville de Roissy, le triangle de Gonesse, l'Écoquartier de Louvres-Peu-seux, etc.) et de nombreux autres sont à venir, liés, entre autres, au Grand Paris. Tous ces projets sont créateurs d'emplois et s'accompagnent d'un apport

d'habitants supplémentaires ainsi que de nouvelles activités industrielles. De même, les nombreuses activités commerciales créées amènent une population de passage qui impacte sensiblement le volume des eaux usées à traiter.

Le renforcement de la population a pour conséquence directe l'accroissement des mètres cubes d'eaux usées. Or, il est nécessaire pour une station de dépollution d'anticiper le volume d'eau à dépolluer. En effet, les stations d'épuration traitent les effluents en temps réel.

Pour créer une extension, il faut mettre en place des études, prévoir le financement ainsi que les temps de construction, ce qui peut prendre plusieurs années avant la mise en service définitive.

C'est dans ce contexte que l'ensemble des délégués des collectivités membres du SIAH ont décidé le 26 juin 2013 de voter l'agrandissement de la station afin de faciliter la mise en œuvre des projets annoncés notamment dans le cadre du Grand Paris.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet, ainsi que de la mise en route du chantier. ●

Coup double à Bouffémont

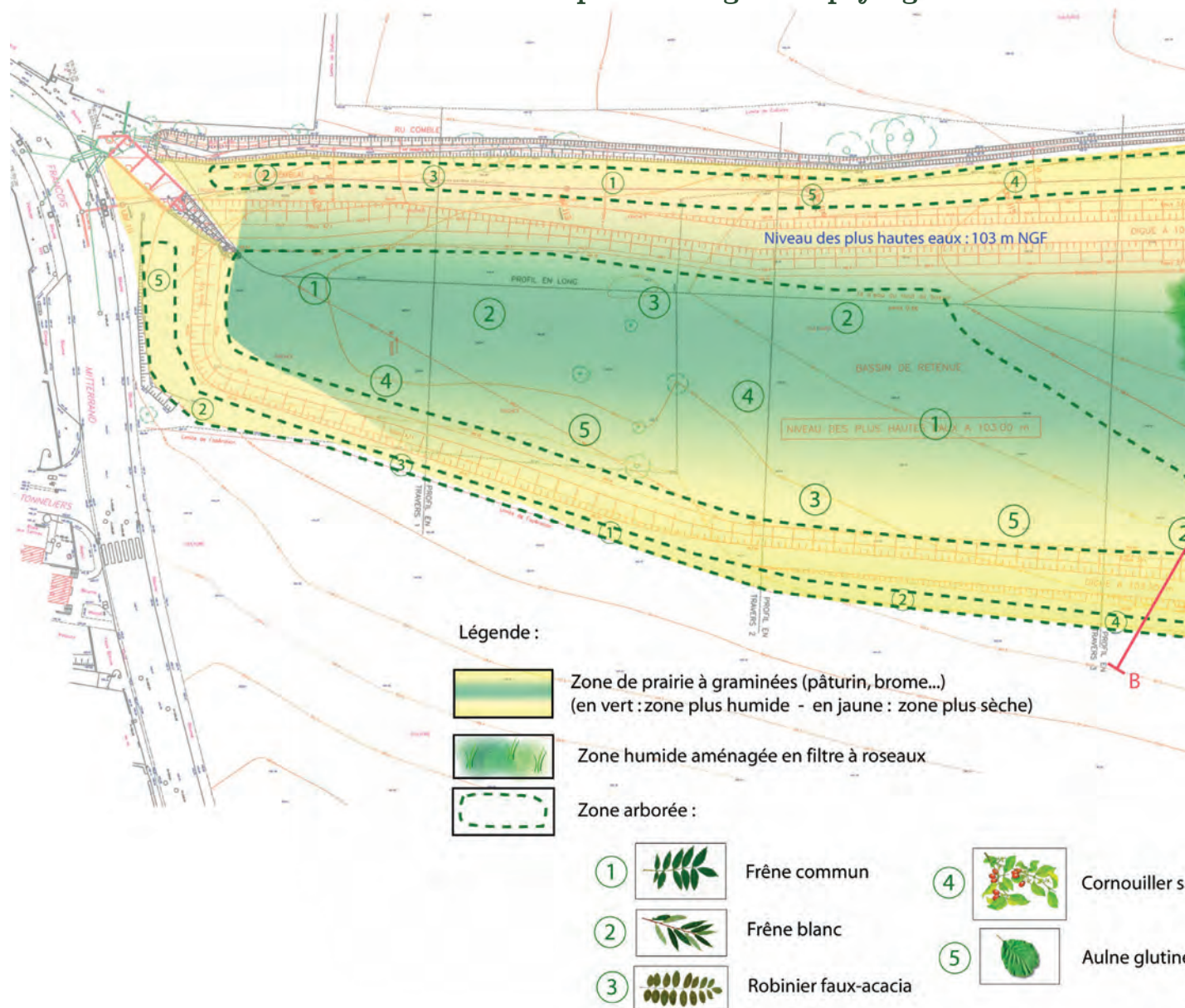
Dans le cadre de ses missions, le SIAH prévoit en 2014 deux aménagements hydrauliques sur la commune de Bouffémont.

Le premier consiste en la création d'un bassin de retenue en bordure de la rue François Mitterrand et de l'actuel ru « des quarante sous ». Ce nouveau bassin, d'une capacité de 5 000 m³, a pour objectif de piéger puis de réguler les ruissellements des eaux pluviales s'écoulant sur les 51 hectares de ce sous-bassin versant du Petit Rosne. Ce bassin de rétention sera

équipé d'un dessableur-déshuileur à l'amont afin de capter une partie des matières en suspension charriées par les eaux.

Le projet prévoit une intégration naturelle du bassin dans le paysage. Il est prévu, en effet, de planter différentes espèces d'arbres (frênes, aulnes, etc.), ainsi qu'une roselière permettant le développement d'une zone

➤ Principe d'aménagement paysager



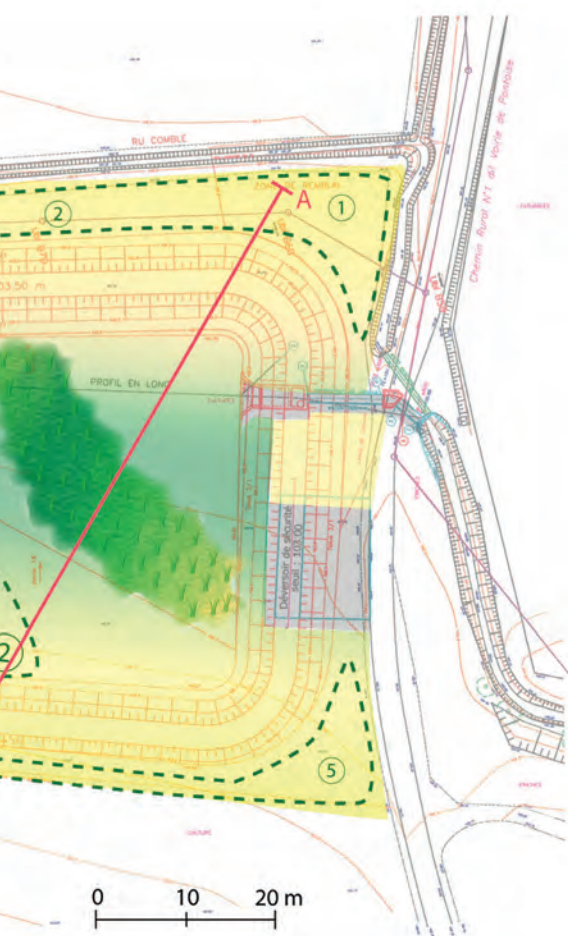
humide favorisant de ce fait l'apparition de la biodiversité.

Le deuxième aménagement consiste en un réaménagement de la portion du lit du Petit Rosne se situant entre la rue François Mitterrand et le chemin de « Domont à Baillet en France ». Celui-ci sera restructuré sur 100 mètres et sera dévié vers l'ouest afin d'éloigner le cours d'eau des habitations et de réduire l'érosion des berges. Mais plus qu'un simple déplacement, il s'agit d'une restauration du Petit Rosne par la création de « méandres » propres au tracé naturel d'une rivière. Les parties des berges les moins exposées à

l'érosion pourront servir d'habitat pour certaines espèces animales.

Une partie de ces travaux concernera également les infrastructures situées en sous-sol. Une canalisation d'eaux usées vieillissante sera extraite pour être remplacée. Une fois cette étape effectuée, un chemin piétonnier sera mis en place notamment pour faciliter les interventions des agents d'entretien.

Nous vous tiendrons informés de la date précise des travaux. ●



➤ Focus sur l'équipe du bureau d'étude

➤ Le SIAH possède son propre bureau d'étude. Ce service prend en charge la réalisation d'études de conception et de création d'ouvrages. Mais son rôle s'étend également à la bonne connaissance du patrimoine hydraulique et à la collecte et à la mise à jour d'informations concernant ce patrimoine.

De gauche à droite :
Daniella Baudry, Virginie Raynard et Zahia Madjour



sanguin

eux

Station de Bonneuil-en-France : plus de 30 000 visiteurs au compteur !

La station de dépollution de Bonneuil-en-France est l'une des rares stations d'Île de France ouverte au public. En effet, avant même sa construction, cette station a été pensée avec son parcours de visite. Cette initiative nécessite toutefois une mise en conformité régulière afin de répondre à des normes de sécurité en constante évolution et ainsi assurer la mission pédagogique mise en place par le SIAH, à savoir sensibiliser le grand public aux enjeux liés à l'eau.

C'est dans ce contexte que la station propose depuis 2000 des visites gratuites, ouvertes aux groupes scolaires (à partir du cm1 jusqu'aux écoles d'ingénieurs), aux groupes de retraités, aux groupes d'entreprises ainsi qu'aux délégations étrangères. Le SIAH s'est donné pour objectif de sensibiliser les visiteurs, et en particulier les plus jeunes, aux grands problèmes de l'eau. Une grande part de ces enfants sera demain des usagers du service « assainissement », habitants des bassins versants de l'Est du Val d'Oise.

Ces visites sont aussi l'occasion d'illustrer certains concepts développés en classe. Le sujet des métiers de l'eau est également abordé lors des visites, métiers généralement mal connus du corps enseignant et que les enfants n'auraient pas intégrés dans leur futur choix professionnel.

Depuis le début, les visites de la station de dépollution rencontrent un franc succès. En effet, entre 2000 et 2013 ce sont plus de 31 800 personnes qui ont suivi la visite. Que ce soit dans le cadre du programme scolaire, d'un projet pédagogique, professionnel ou de la simple curiosité, les visiteurs ont l'opportunité de suivre, pas à pas, les différentes étapes de la dépollution des eaux.

Cette expérience inédite offre la possibilité de découvrir une activité jusqu'ici méconnue et d'appréhender l'assainissement des eaux usées en toute sécurité.

Le SIAH accueille, du mardi au vendredi, un public venu de toute l'Île-de-France, et assure même le transport des scolaires des communes implantées sur son territoire.

Si vous souhaitez visiter la station, n'hésitez pas à en faire la demande par mail à step@siah-croult.org.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez également nous contacter au 01.30.11.15.15, ou visiter le site web : www.siah-croult.org.

↳ Elise Droze

► Chargée de sensibilisation à l'environnement



Diplômée d'un BTS agricole en Gestion et Protection de la Nature, Elise Droze poursuit ses études en réalisant une licence en communication. Après deux années passées dans une agence de relations presse, elle décide de revenir

dans le domaine de l'environnement. C'est en 2013 qu'elle rejoint le service Communication du SIAH en tant que chargée de sensibilisation à l'environnement. Ses missions principales consistent en la réalisation des actions de communication internes et externes ainsi qu'à la sensibilisation du grand public.

Les étapes de la visite



1 Salle des dégrilleurs :

Les plus gros déchets véhiculés par les eaux usées sont éliminés par filtration dès leur arrivée grâce au dégrillage.



2 Bassins de dessablage / déshuilage :

Ces bassins ont pour objectifs d'éliminer les sables ainsi que les graisses et divers corps flottants.



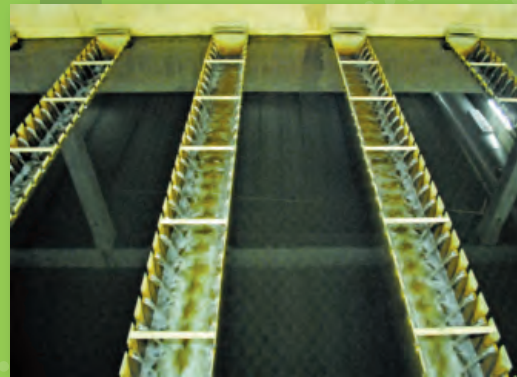
3 Salle de supervision :

Cette salle, équipée d'un synoptique de la station, permet d'avoir une vision globale du site.



4 Bassin de décantation :

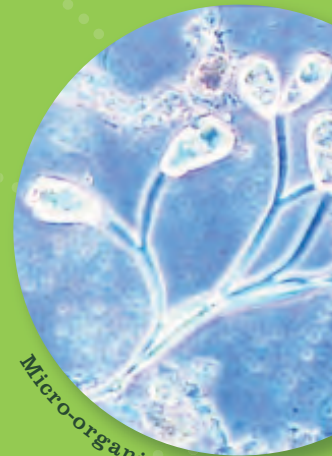
Ce bassin permet d'éliminer les particules solides grâce au principe de la décantation.



5 Bassin biologique :

Rempli de micro-organismes, ce bassin a pour objectif de transformer les pollutions dissoutes en éléments décantables.

Les bactéries vont consommer ces pollutions et ainsi créer les boues de station d'épuration.



Micro-organismes

6 Bassin de clarification :

Ce bassin récupère les boues créées par les micro-organismes. Ces dernières se déposent par décantation dans le fond du bassin pour y être aspirées.



7 Rejet en milieu naturel :

Après traitement, l'eau dépolluée est rejetée dans la rivière qui se trouve à proximité de la station : la Morée.

Quand la noix de coco lutte contre l'érosion

Les rivières sont des milieux vivants en mouvement perpétuel qui connaissent différents débits en fonction des jours secs ou pluvieux.

Ces mouvements de l'eau, de par le phénomène naturel d'érosion, modifient la forme des berges. Or, en milieu urbanisé, on ne peut laisser les berges évoluer à leur guise. La rivière est, en effet, très souvent contrainte par le mobilier urbain, la voirie et les habitations.

Face à ce problème, une solution simpliste mais qui a été fréquemment utilisée de par le passé, est de bétonner les berges. Mais ces expériences malheureuses ont montré que cette technique supprimait le double rôle des rivières, qui est de fournir des habitats à certaines espèces et de minimiser la montée des eaux notamment par l'absorption de l'eau excédentaire.

C'est donc tout "naturellement" que les techniques du génie végétal ont fait leur apparition. Début février, les équipes du SIAH ont décidé d'utiliser une nouvelle solution de génie végétal sur une partie des rives du Petit Rosne à Sarcelles.

Pour ce faire, une toile de coco ensemencée a été mise en place sur les berges de la rivière. Cette toile, créée à base de fibres de noix de coco, possède la particularité d'avoir des graines végétales intégrées dans la toile. Une fois installées, les graines vont pouvoir, au gré du temps, se développer. Cette technique innovante va permettre de faciliter et de renforcer l'enracinement des végétaux qui vont pousser et ainsi limiter l'érosion des rives.

La toile de coco ensemencée contient diverses variétés de graines (roseau, iris, luzerne, trèfle...). Cette grande diversité d'espèces végétales permet d'attirer une faune elle aussi diversifiée.

En complément de sa fonction première, cette solution s'intègre parfaitement dans le paysage, rendant aux rives du Petit Rosne sa beauté naturelle d'antan. ●



Les marcheurs du Petit Rosne



Une fois par an à Sarcelles, la rivière qui traverse la ville, le Petit Rosne, est à l'honneur. C'est l'ASSARS, l'Association Sarcelloises pour la Sauvegarde et l'Aménagement des Rivières et des Sites qui est à l'initiative de cet événement. Cette randonnée, accessible à tous quel que soit son niveau sportif, est l'occasion de découvrir cette rivière sous un angle différent, par le truchement de sentiers peu connus. Les arrêts sont nombreux durant cette marche, pas seulement pour se reposer puisque chacune de ces pauses est l'occasion de raconter le cours d'eau et son histoire.

C'est une tradition à Sarcelles qu'une fois par an, un rendez-vous soit organisé entre des Sarcellois et la rivière qu'ils connaissent plus ou moins bien.

L'ASSARS, initialement créée suite aux importantes inondations qu'a subies la ville en 1992, est avant tout le résultat d'un élan citoyen face à ce risque. L'association a ensuite inclus dans sa démarche un objectif de protection du Petit Rosne face aux incivilités diverses comme les pollutions, hélas assez récurrentes.

Cette année, la nouvelle édition se déroulera le dimanche 18 mai. La participation à cette journée est gratuite hormis l'éventuel plateau-repas pour ceux qui n'auront pas prévu de pique-nique. Attention : la marche n'occupe que la matinée, l'après-midi étant réservé à des animations sur l'espace enherbé jouxtant la plaine de Chauffour, au niveau du stade.

Voilà quelques informations sur le programme de cette journée : deux points de rendez-vous sont prévus le matin. Pour les plus courageux, le premier rendez-vous est prévu à 6h30 au stade Léo Lagrange. Une navette sera affrétée et se rendra au château horticole d'Arnouville. Un deuxième départ est prévu à 8h45 au lac des Prés-sous-la-Ville. Tout au long de la randonnée, vous partirez à la découverte du bassin de rétention d'Arnouville, au lac du Haut du

Roy, etc. Cette excursion est l'occasion de découvrir le trajet parcouru par le Petit Rosne, alors que la majeure partie de la rivière est enterrée.

L'après-midi : après l'effort le réconfort. En effet, l'ASSARS prévoit de vous faire passer un après-midi ludique. En fonction de la météo, les jeux et ateliers auront lieu à côté du stade Léo Lagrange ou dans la salle André Malraux si le temps devient capricieux. Les jeux et ateliers seront animés par des organismes tels que le Don du Sang, Val de France, etc.

Les objectifs de cette manifestation sont multiples. En effet, la Marche du Petit Rosne est l'occasion de faire connaître et apprécier au grand public cette rivière ainsi que la biodiversité présente. Les ouvrages hydrauliques sont mis en avant et commentés (bassins de retenue, dégrilleurs, etc.). Les actions menées en matière de maîtrise des risques sont également abordées. Mais plus important encore, l'occasion sera ainsi créée d'évoquer le projet en cours de réouverture du Petit Rosne, véritable aire écologique en plein cœur de la ville.

Plus qu'un simple moment de partage et de convivialité, cette randonnée est également l'opportunité de (re)découvrir le territoire de façon ludique et pédagogique. ●

Etes-vous bien branché ?



Lorsque vous tirez votre chasse d'eau ou lancez votre lave-linge, vous savez que les eaux usées ainsi produites quittent votre domicile via les égouts pour rejoindre un centre de traitement spécifique : une station de dépollution des eaux usées. Mais est-ce bien sûr ? Etes-vous bien certains que vos eaux usées sont évacuées au bon endroit ? Rien n'est moins sûr. En effet, bon nombre d'habitations dans l'Est du Val d'Oise (et ailleurs) sont mal raccordées. L'absence de contrôle des raccordements aux réseaux d'assainissement a, pendant des décennies, laissé libre cours à des raccordements effectués de façon irrégulière. Résultat : l'intégralité de vos eaux usées pourrait bien se retrouver dans le cours d'eau le plus proche. Le Croult et le Petit Rosne, ces charmantes rivières de l'Est du Val d'Oise, charrient, en toute discrétion, urines, matières fécales, détergents et autres substances. De quoi ruiner la vie des poissons et gâcher une belle balade au bord de l'eau.

La question des eaux usées est sans doute l'un des premiers problèmes environnementaux de l'humanité. Les premières traces d'une gestion collective de l'assainissement remontent à l'époque romaine. En ce temps-là, l'idée n'était pas d'épurer les eaux usées mais d'assainir les rues pour le bien-être des citoyens. Au fur et à mesure, le système d'assainissement mis en place par les civilisations s'est développé et amélioré en même temps que les besoins, pour en venir à notre système d'assainissement actuel.

Les premiers réseaux unitaires : la logique du tout-à-l'égout

Prenons l'exemple de Paris. Constitué de plus de 2 400 km de canalisations, le réseau de Paris est un réseau unitaire qui collecte les eaux de ruissellement (donc les eaux de pluie) et les eaux usées. Créés en premier lieu par les Romains, les « égouts de Paris » sont modifiés par Philippe Auguste vers 1200 qui fait paver les rues en créant au milieu des rigoles d'écoulement. Mais ce dispositif semble favoriser la stagnation des eaux usées en plein Paris.

Durant les décennies suivantes, différents aménagements vont tenter de minimiser les nuisances dues aux eaux usées qui croupissent en pleine ville. Sans beaucoup de succès. Au XVIII^{ème} siècle, sont créées les fosses d'aisance. Recueillant les urines et les excréments directement des latrines, celles-ci ne possèdent pas de systèmes d'évacuation et doivent être régulièrement vidangées. Malheureusement, les fosses d'aisance, peu étanches, ont participé aux pollutions des nappes phréatiques les plus superficielles et à la pollution des eaux de puits. C'est en 1832, suite à une grande épidémie de choléra que la ville de Paris entreprend une opération d'assainissement d'envergure.

En 1854, Eugène Belgrand, sous l'impulsion du préfet Haussmann et en adéquation avec les théories hygiénistes (courant de pensée regroupant des mouvances politiques et sociales, des doctrines urbanistiques et des pratiques médicales), entreprend le chantier d'assainissement dont est issu le réseau d'égouts actuel. En 1894, une loi oblige les immeubles à déverser leurs eaux pluviales et leurs eaux usées dans le réseau des égouts : c'est le tout-à-l'égout. Dès lors, les eaux usées ne sont plus rejetées en Seine mais sont désormais utilisées en agriculture pour l'arrosage des cultures dans l'ouest du Val d'Oise et dans les Yvelines. Ceci afin de préserver un peu plus la Seine, déjà fortement polluée.



Droits Réservés

← Entretien des égouts de Paris au siècle dernier

La création de ce réseau unitaire, on l'a vu, correspond avant tout à un impératif de santé publique : éradiquer les miasmes qui coulent ou stagnent sur le sol parisien afin d'éviter les diverses nuisances mais surtout les épidémies.

L'apparition des réseaux séparatifs

En dehors de la ville de Paris, là où les concentrations d'habitants sont moindres, c'est d'abord la préoccupation de minorer les risques d'inondations qui ont poussé les gestionnaires à mettre en place des canalisations d'eaux pluviales. L'objectif était d'évacuer le plus rapidement possible les masses d'eau de pluie de façon à éviter les débordements. C'est dans un second temps, et pour des considérations environnementales cette fois-ci, que des collecteurs d'eaux usées ont été installés dans le but de traiter les eaux usées et faire cesser les pollutions vers le milieu naturel.

Les réseaux séparatifs sont donc apparus naturellement, sans réelle volonté politique initiale. C'est a posteriori, et avec la construction des stations de dépollution que cette séparation est apparue comme justifiée.

Il est important de comprendre que les eaux pluviales et les eaux usées ne demandent pas les mêmes besoins en termes de traitement. La vocation des stations de dépollution est de traiter les eaux usées de manière mécanique, chimique et biologique. Les pollutions présentes dans les eaux usées diffèrent de celles présentes dans les eaux de pluie. En effet, les eaux de pluie, lors de leur ruissellement, se chargent des éléments qu'elles rencontrent sur les sols qu'elles lessivent : hydrocarbures, sédiments, déchets divers, etc. Or ces pollutions très

différentes en qualité et en concentration n'ont pas vocation à être traitées par la station d'épuration (en dehors des stations raccordées de fait à un réseau unitaire qui, elles, n'ont eu d'autres choix que d'adapter les ouvrages au prix d'investissements financiers lourds).

De plus, afin de rester performantes, les stations d'épuration doivent recevoir des eaux usées possédant une concentration de pollution relativement stable et avec un débit relativement constant. Or, le fait de laisser les eaux pluviales se mélanger aux eaux usées augmente le débit dès la moindre intempérie et dilue les pollutions présentes dans les eaux usées. Cela perturbe les étapes chimiques et biologiques du traitement en station de dépollution. Dans ce cas, la station aura plus de mal à respecter les seuils réglementaires de rejet au milieu naturel.

Les mauvais branchements

Nous avons vu, ci-dessus, les avantages d'un réseau séparatif. Mais ce type de séparation présente cependant un défaut : les mauvais branchements.

Un branchement est considéré comme mauvais lorsque des eaux usées se déversent dans les canalisations d'eaux pluviales, et/ou inversement. Cela arrive fréquemment lorsque cer-

➤ Réseau séparatif versus réseau unitaire

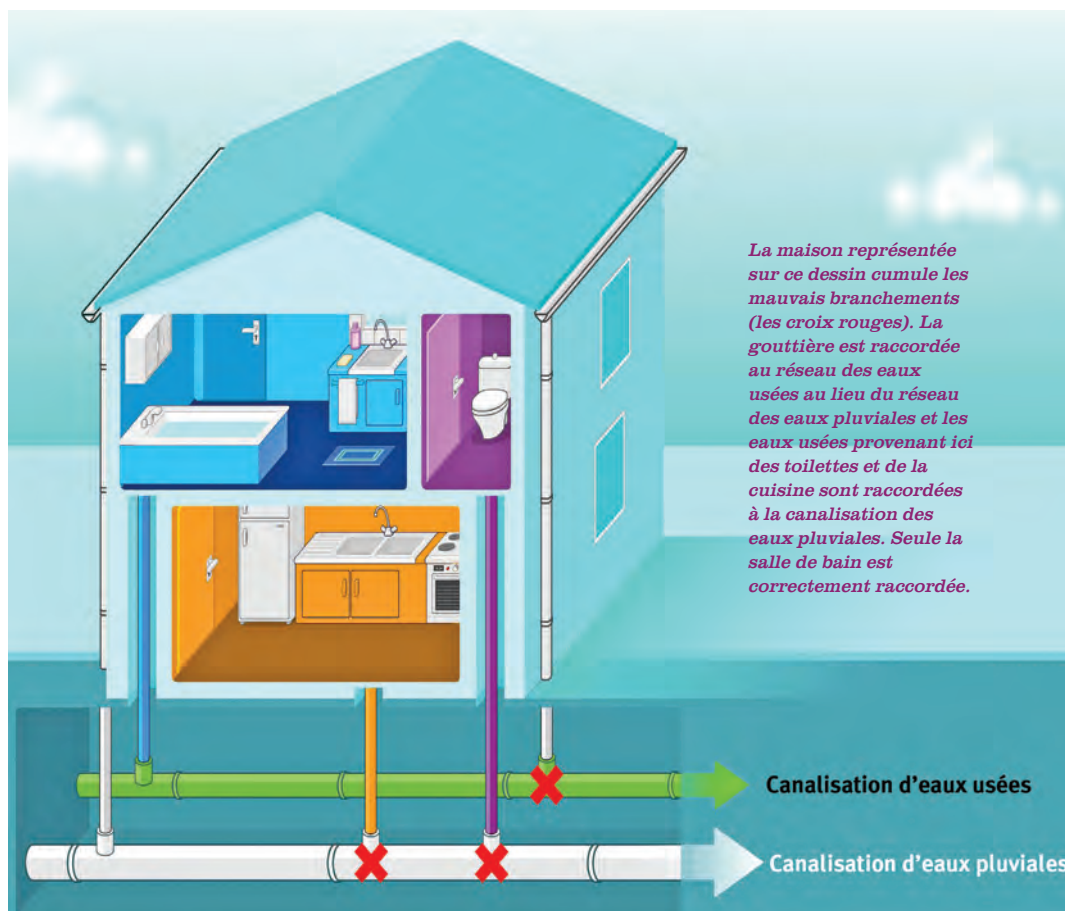
Il existe en France deux types de réseaux : le réseau unitaire et le réseau séparatif.

Le premier consiste à regrouper dans un seul et unique réseau de canalisations les eaux usées et les eaux pluviales.

Le réseau séparatif quant à lui, est composé de deux réseaux bien distincts : un réseau de canalisations pour les eaux de pluie qui se rejettent plus ou moins directement dans le milieu naturel et un réseau de canalisations pour les eaux usées qui se dirigent vers une station de dépollution.

Bien que les deux types de réseaux possèdent des avantages et des inconvénients, c'est le réseau séparatif qui est aujourd'hui fortement encouragé par les politiques publiques.

taines habitations ont été mal raccordées par le constructeur ou le particulier qui aurait lui-même procédé au raccordement. Autre cas fréquent : la machine à laver installée dans le garage et dont les eaux de lessivage se rejettent au niveau de la gouttière. Bref, l'ensemble de ces mauvais branchements représente une masse d'eau « parasite » qui a des impacts importants sur le milieu naturel ainsi que sur la station de dépollution comme on va le voir dans les parties suivantes.



Impact sur le milieu naturel

Lors des contrôles des branchements chez les particuliers, il est fréquent de s'apercevoir que les raccordements sont mal effectués. Si le réseau des eaux usées est raccordé au réseau des eaux pluviales, le rejet se fera dans le milieu naturel c'est-à-dire dans les rivières et zones humides.

Eaux des machines à laver, papier toilette, lingettes, etc. viennent polluer les rivières et ont une incidence directe sur la biodiversité. Ces pollutions dégradent la qualité de l'eau et nuisent de façon chronique à la flore et à la faune. Ces changements ont pour conséquence la baisse des populations animales dans leur milieu, voire leur disparition totale.

Impact sur la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

Les mauvais branchements impactent fortement les capacités épuratoires de la station de dépollution des eaux usées. A cause des apports parasites d'eaux pluviales dans les eaux usées, les jours de pluie, le débit des eaux est accru. Dans ce contexte, ce débit supplémentaire perturbe le fonctionnement de la station notamment en ce qui concerne le traitement biologique. En effet, l'arrivée de ces eaux parasites perturbe la population de micro-organismes présente dans les bassins biologiques et donc directement leurs capacités épuratoires.

Pourquoi ? L'eau qui traverse la station d'épuration est composée d'une quantité particulière de pollution. Les eaux parasites vont venir diluer la pollution présente dans les eaux usées et donc perturber l'environnement des micro-organismes. Cette perturbation aura pour conséquence la baisse de la population et donc la diminution de l'impact des micro-organismes sur les pollutions et l'efficacité du traitement.

Autre impact, aussi peu sympathique, le coût sur le porte-monnaie des usagers. En effet, la taxe d'assainissement qui finance les stations de dépollution s'en trouve également impactée puisque le volume d'eau à traiter augmente à chaque pluie.

Les conséquences en termes de charges des réseaux

Les canalisations des réseaux d'eaux usées sont dimensionnées pour un certain débit. Les jours de pluie, certains tronçons, plus touchés par



Poissons empoisonnés par des rejets d'eaux usées. ↑

Conséquence d'un réseau en charge. ↓



les apports d'eaux pluviales parasites provenant de mauvais branchements, peuvent se trouver saturés. On parle de réseau en charge. Dans ce cas, l'effet est spectaculaire et la situation peut s'aggraver, dans les cas extrêmes jusqu'à inonder la voie publique, les riverains ou polluer le milieu naturel.

Une réglementation parfois complexe

Le cadre réglementaire concernant les raccordements aux réseaux d'assainissement n'est pas toujours simple.

Pour un territoire dont les réseaux d'assainissement sont de type séparatif, les propriétaires d'un bien ont l'obligation du bon raccordement de leur réseau privé d'eaux usées aux égouts. Si le raccordement est mauvais (c'est-à-dire que les rejets d'eaux usées sont évacués dans la canalisation des eaux pluviales), ils ont alors l'obligation de mettre en conformité leur bien.

En ce qui concerne les eaux pluviales, il est interdit de déverser le contenu de la canalisation des eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. L'eau de pluie appartient au propriétaire des sols sur laquelle elle tombe. S'il n'est pas obligatoire de se raccorder au réseau des eaux pluviales, tout raccordement devra se faire dans les règles de l'art.

Quelles solutions pour éradiquer ces mauvais branchements ?

La solution idéale à ce problème repose sur une mobilisation politique forte à l'échelle de nos bassins versants. Le SIAH ne dispose pas de la compétence de police de l'eau sur le territoire de ses communes adhérentes. Il ne peut donc lancer de campagne globale et systématique sans l'appui réglementaire des maires. Des actions sont tout de même menées à différents niveaux.

Suivi de la qualité des rivières

On l'a vu précédemment, les mauvais branchements ne sont pas sans impacts sur le milieu naturel. Encore faut-il connaître avec précision ces impacts. C'est ce qui est fait, globalement pour l'ensemble des pollutions, de façon continue, au fil des mois.

Ces suivis s'effectuent en divers points sur les rivières composant les bassins du Croult et du Petit Rosne. De l'ensemble des données, certains critères sont retenus comme l'ammonium (NH₄) qui est un indicateur de présence d'eaux usées. Cette molécule est en effet



présente dans l'urine et dans beaucoup de produits ménagers.

A partir de ces mesures, il est alors possible, dans de nombreux cas, à l'aide d'investigations de terrain, de circonscrire et supprimer, quartier par quartier, l'origine des apports en eaux usées.

Campagne de mise en conformité des mauvais branchements

Le SIAH, à l'aide de certains sous-contractants, réalise régulièrement des campagnes systématiques de mise en conformité des mauvais branchements. Cette action donne d'excellents résultats qui ont, de plus, l'avantage d'être mesurables.

Deux communes, Bouffémont et Le Thillay, ont collaboré avec le SIAH pour que ces mises en conformité se réalisent. Sur ces deux communes, les mauvais branchements ont été traqués et les propriétaires sont invités, voire mis en demeure de réaliser les travaux de mise en conformité. Ces derniers bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du SIAH très intéressantes puisqu'elles couvrent, la plupart du temps, une bonne part du coût de l'opération.

Le SIAH va lancer prochainement pour le compte des communes de Fontenay-en-Paris et de Saint-Brice-sous-Forêt deux autres campagnes de mise en conformité.

Mises en conformité sur demande

Le SIAH effectue, également, des contrôles des raccordements (voir notre numéro précédent)

Vous trouverez ci-dessous les communes conventionnées par le SIAH sur lesquelles les agents du SIAH effectuent des contrôles :

- › Attainville
- › Baillet-en-France
- › Bouffémont
- › Bouqueval
- › Epiais-les-Louvres
- › Ezanville
- › Fontenay-en-parisis
- › Gonesse
- › Le Thillay
- › Mareil-en-France
- › Moisselles
- › Montsoul
- › Piscop
- › Le Plessis-Gassot
- › Roissy-en-France
- › Saint-Brice-sous-Forêt
- › Saint-Witz
- › Villaines-sous-Bois
- › Villeron

Si vous habitez sur ces communes, n'hésitez pas à faire appel au SIAH afin de faire vérifier vos branchements.

Les autres communes :

- › Andilly
- › Arnouville
- › Bonneuil-en-France
- › Chennevières-les-Louvres
- › Domont
- › Ecoen
- › Garges-les-Gonesse
- › Goussainville
- › Le Mesnil-Aubry
- › Louvres
- › Montmorency
- › Puiseux-en-France
- › Sarcelles
- › Vaudherland
- › Vémars
- › Villiers-le-Bel

Si vous habitez sur ces communes, n'hésitez pas à contacter votre mairie ou votre Communauté d'Agglomération afin de vous informer sur les démarches à suivre.

sur demande des propriétaires. Le plus souvent ces demandes sont liées à la vente d'une maison. Plus d'une soixantaine de contrôles est effectuée en moyenne tous les mois. Ces contrôles, sur rendez-vous, sont gratuits. A l'issue du contrôle, et si les branchements sont corrects, un certificat de conformité est délivré. Dans le cas contraire, c'est un certificat de non-conformité qui sera produit.

Les agents du SIAH ne peuvent intervenir que sur certaines communes (voir encadré), celles dont le SIAH gère l'entretien des collecteurs d'eaux usées. En ce qui concerne les autres communes, ce sont les mairies qui sont en charge de l'examen des branchements via leur exploitant des réseaux.

Présentation du Service Patrimoine

Créé en 2011, le Service Patrimoine est dédié à la surveillance des cours d'eau et de l'ensemble des dispositifs hydrauliques présents sur le territoire du SIAH (Est Val d'Oise). Cette surveillance continue est capitale puisqu'elle permet de détecter toutes formes d'anomalies : vandalisme, pollutions, entraves dans la rivière, etc. Les agents du service patrimoine interviennent également dans les diagnostics de raccordements des habitations. ●



ZOOM SUR...

Urbanisme et milieu naturel



Julie Bernicot,
responsable du service
Urbanisme et Milieu
Naturel

Dans le cadre de ce numéro, nous avons largement évoqué le problème des mauvais branchements. Nous avons interrogé, dans ce contexte, Julie Bernicot, responsable du service Urbanisme et Milieu Naturel en charge de ce problème au sein du SIAH Croult et Petit Rosne.

➤ **Idée Eau** › Le territoire du SIAH est majoritairement composé d'un réseau séparatif. Pourquoi ?

Julie Bernicot › La séparation des eaux est un choix politique. Le « tout à l'égout » existe encore, bien évidemment, mais le SIAH a fait le choix de ne pas envoyer d'eaux claires dans les réseaux d'eaux usées. Il n'est pas nécessaire de saturer les réseaux et la station de dépollution avec de l'eau n'ayant pas la nécessité d'être traitée de la même manière que les eaux usées.

➤ **IE** › Quels sont les actions / outils mis en place par le SIAH pour lutter / prévenir contre les mauvais branchements ?

JB › Le SIAH, dans le cadre des conventions d'entretien avec les communes, réalise des visites de conformité chez les particuliers (à leur demande). Ces visites sont demandées, la plupart du temps, dans le cadre de la vente de l'habitation. Même si réglementairement le diagnostic de l'assainissement collectif n'est pas obligatoire, il est préférable que ce diagnostic soit réalisé pour porter à connaissance de l'acquéreur, l'éventualité de travaux pouvant être onéreux.

Il est à noter que les 35 communes présentes sur le territoire ne sont pas toutes conventionnées par le syndicat. Le SIAH effectue également aujourd'hui sur les communes de Bouffémont et de Le Thillay, des opérations de mises en conformité des branchements privés, dans le cadre de démarches collectives via des marchés publics. Il s'agit, sur la base des informations connues, de rechercher et de localiser les mauvais branchements en domaine privé. A l'issue de cette localisation, un état des lieux et une proposition chiffrée de mise en conformité des branchements chez les particuliers sont réalisés. Cette démarche collective permet aux particuliers qui l'acceptent, d'être subventionnés.

Dans le cadre d'une demande de permis de construire ou lors d'une demande de raccordement, le SIAH donne des prescriptions de raccordement afin de prévenir les mauvais branchements.

➤ **IE** › Est-il obligatoire pour les particuliers de faire vérifier les raccordements dans leurs propriétés ?

JB › Les textes de lois imposent, en cas de réseaux séparatif, que ceux-ci soit correctement réalisés. En effet, le règlement d'assainissement du SIAH, par son

article 3 en particulier, le règlement sanitaire départemental par son article 42, demandent le respect de la séparation des eaux.

Au-delà du contexte réglementaire, la conformité des branchements est un geste éco-citoyen au même titre que le tri sélectif. En effet, l'apport d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales engendre une pollution du milieu naturel.

L'apport d'eaux pluviales aux réseaux d'eaux usées génère, en temps de pluie, une saturation des réseaux pouvant aller jusqu'à des débordements sur les voiries. En plus de ces désagréments, cet apport d'eaux claires aux réseaux d'eaux usées, engendre également pour la station de dépollution un volume d'eau à traiter plus important et donc un coût de traitement plus élevé sur la facture d'eau.

➤ **IE** › Pourquoi faire appel aux agents du SIAH pour faire vérifier ses branchements ?

JB › Les agents du Pôle patrimoine du SIAH sont des professionnels de l'assainissement. Ils ont, grâce à leur compétence, la capacité d'appréhender de façon exhaustive les branchements en domaine privé.

➤ **IE** › Si les agents du SIAH détectent des mauvais branchements, quelles sont les solutions pour les particuliers ?

JB › Lors de la détection d'un mauvais branchement, les agents du SIAH exposent au particulier les raisons de la non-conformité. A la suite de cela, le particulier prend contact avec l'entreprise de son choix pour effectuer les travaux. Le SIAH ne réalise pas à ce jour, de chiffrage de travaux.

➤ **IE** › Pourquoi existe-t-il des mauvais branchements ?

JB › Malheureusement, malgré les efforts et les différentes démarches mises en place au SIAH et sur les communes, les mauvais branchements persistent, certainement dus à une méconnaissance ou une solution de facilité.

En règle générale, l'assainissement, aussi primordial soit-il dans le cadre de la construction d'un bien, n'est pas toujours anticipé. Les travaux sont donc souvent réalisés en « dernière minute ». On ne pense pas toujours à ce que l'on ne voit pas. ●